

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d
Arrondissement communal d
Du jour du mois de l'an
de la République française.

Acte de Décès de
décédé le jour du mois de
à heure du , profession de , âgé
de ans, né à , Département
de , demeurant à

Il faut énoncer, si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen
, demeurant à , profession
, qui a dit être
désunt, et par le Citoyen
demeurant à , profession de , qui
a dit être d désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé
Constaté par moi
d , faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Maire



ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal d'Ornettes
Du quatre jour du mois de Vendémiaire l'an
VII de la République française.

Acte de Décès de Anne Marie Michiels
décédé le Troisième jour du mois de Vendémiaire
à deux heures du Soir, profession de journaliste, âgé
de cinquante-huit ans, né à Trévou, Département
de la Gironde, demeurant à Ysshe épouse
de Jean Romannus
fil de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Romannus, demeurant à Ysshe, profession
de tisserand, qui a dit être Époux de
désunt, et par le Citoyen Sébastien De Brout
demeurant à Ysshe, profession de tisserand, qui
a dit être fils de désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la signature de Jean
Romannus la signature de
Sébastien De Brout
et lecture faite
Constaté par moi
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Jaye

Maire

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du ~~Sixième~~ jour du mois de ~~Vendémiaire~~ l'an
~~Deuxième~~ de la République française.

Acte de Décès de *Marie Catherine gunt*
décédée le ~~même~~ jour du mois de ~~Vendémiaire~~
à ~~une~~ heure du matin, profession de ~~cult. stat.~~ âgé
de ~~cinquante~~ ^{huit} ans, né à ~~Yssche~~, Département
de la ~~Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~ Epouse
de *Guillaume Lumps*
fille de *Bernard gunt* et
de *Cille, aps Delide*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Guillaume
Lumps*, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~cult. stat.~~, qui a dit être ~~Epoux~~ du
désunt, et par le Citoyen *Guillaume Adriaens*
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~tisserand~~, qui
a dit être ~~Voisin~~ du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Signature de Guillaume
Lumps* la *Signature de
Guillaume Adriaens*
et *lecteur*

Constaté par moi *Henri Fayé* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Henri Fayé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du ~~huitième~~ jour du mois de ~~Vendémiaire~~ l'an
~~Deuxième~~ de la République française.

Acte de Décès de *Jean Van den Schrick*
décédée le ~~même~~ jour du mois de ~~Vendémiaire~~
à ~~deux~~ heure du matin, profession de ~~lubric~~, âgé
de ~~septant~~ ^{quatre} ans, né à ~~Yssche~~, Département
de la ~~Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~ Veule
de *Susanne De Venter*
fils de *Lambert Van den Schrick* et
de *Murie anne, hennelbas*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste
Van den Schrick*, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~tisserand~~, qui a dit être ~~fils~~ du
désunt, et par le Citoyen *Henri Van den Schrick*
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~tisserand~~, qui
a dit être ~~fils~~ du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *J. Van den Schrick*
Henri Van den Schrick
et *lecteur*

Constaté par moi *Henri Fayé* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Henri Fayé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Dixième jour du mois de l'indemain l'an
Cinq de la République française.

Acte de Décès de ~~anne thérèse~~ de dact
décédé le ~~même~~ jour du mois de l'indemain
à trois heure du soir, profession de - - - , âgé
de ~~vingt-un~~ ~~ans~~ né à ~~Yssche~~, Département
de la ~~Yse~~, demeurant à - - -

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

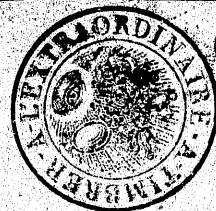
fil de Jean Charles ~~Antoine~~ dact et
de ~~Barbe~~ dact

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~Guillaume~~
~~dact~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~cult. d'acteur~~, qui a dit être ~~grand~~ ~~perne~~ du
désunt, et par le Citoyen ~~Clement~~ ~~Haye~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~tonnelier~~, qui
a dit être ~~consain~~ ~~germain~~ du désunt

Et ont signé ~~Guillaume~~ ~~dact~~

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

et lecture faite
Constaté par moi ~~Clement~~ ~~Haye~~ Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement~~ ~~Haye~~



83

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Dixième jour du mois de l'indemain l'an
Cinq de la République française.

Acte de Décès de ~~jeanne~~ ~~Haye~~
décédé le ~~dixième~~ jour du mois de l'indemain
à ~~neuf~~ heure du soir, profession de ~~journalier~~, âgé
de ~~septante-deux~~ ans, né à ~~Yssche~~, Département
de la ~~Yse~~, demeurant à ~~Yssche~~ ~~ville~~
de ~~la Yse~~ ~~ville~~
fille de ~~pierre~~ ~~Haye~~ ~~dact~~ et
de ~~anne~~ ~~Wittebols~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~Guillaume~~
~~Goussart~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~tailleur~~, qui a dit être ~~fils~~
désunt, et par le Citoyen ~~Henri~~ ~~Goussart~~
demeurant à ~~Bruxelles~~, profession de ~~domestique~~, qui
a dit être ~~fils~~ du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé ~~la~~ ~~Signature~~ de ~~Guillaume~~
~~Goussart~~
~~H. Goussart~~ et lecture faite
Constaté par moi ~~Clement~~ ~~Haye~~ Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement~~ ~~Haye~~



ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Vingt* jour du mois de *Vendémiaire* l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de *honore Macraet*
décédé le *Vingt-trois* jour du mois de *Vendémiaire*
à *cinq* heure du *Soir*, profession de *boulangere*, âgé
de *soixante-trois* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*
de *jeanne Van den taelen*
fils de *guilliamine Macraet* et
de *jeanne Engelbarts*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *jean Baptiste*
Macraet, demeurant à *Yssche*, profession
de *Boulangere*, qui a dit être *fils* du
désunt, et par le Citoyen *joseph Lombaerts*
demeurant à *Yssche*, profession de *bonneter*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé *J. B. Macraet*
joseph Lombaerts

et lecture faite

Constaté par moi *Clement Huye* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Huye

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.



85

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Vingt-quatre* jour du mois de *Vendémiaire* l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de *caroline Van hoolant*
décédé le *Vingt-trois* jour du mois de *Vendémiaire*
à *cinq* heure du *Matin*, profession de *couturière*, âgé
de *quarante-trois* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*
de *jean Van tyncom*
fils de *thomas Van hoolants* et
de *Elisabeth Borremans*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *pierre*
Van tyncom, demeurant à *Yssche*, profession
de *couturière*, qui a dit être *fils* du
désunt, et par le Citoyen *guilliamine Vesson*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé la *Signature de pierre*
Van tyncom la *Signature de*
guilliamine Vesson
et lecture faite

Constaté par moi *Clement Huye* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Huye



ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt cinq jour du mois de Vendémiaire l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de *marianne Van pée*
décédé le *même* jour du mois de *Vendémiaire*
à trois heures du matin, profession de *cultivateur*, âgé
de *vingt sept* ans, né à *Ysshe*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe* épouse
de *Jean Baptiste Charlier*
fille de *Jean Van pée* et
de *Catherine De Bue*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste*
Charlier, demeurant à *Ysshe*, profession
de *Cultivateur*, qui a dit être *Epoux* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Fayé*
demeurant à *Ysshe*, profession de *tonchis*, qui
a dit être *ami* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Jean Baptiste Charlier*

A lecture faite.
Constaté par moi *Clement Fayé* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Fayé



ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix jour du mois de Brumaire l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de *Jean François Desmet*
décédé le *même* jour du mois de *Brumaire*
à cinq heures du matin, profession de *—*, âgé
de *un mois 21 jours*, né à *Ysshe*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe*
fils de *Guillaume Desmet* et
de *Anne Catherine Charlier*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Guillaume*
Desmet, demeurant à *Ysshe*, profession
de *Cultivateur*, qui a dit être *père* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Fayé*
demeurant à *Ysshe*, profession de *tonchis*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de Guillaume*
Desmet

A lecture faite.
Constaté par moi *Clement Fayé* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Fayé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal d'
Du *deux* jour du mois de *février* l'an
douze de la République française.

Acte de Décès de *Catherine de Hoch*
décédé le *même* jour du mois de *février*
à *deux* heure du *soir*, profession de *journalier*, âgé
de *vingt-huit* ans, né à *Ysshe*, Département
de *la Gironde*, demeurant à *Ysshe* épouse
de *Jean Taigues* fils gerand
fille de *Gilbe de Hoch*
de *Jean Ottart*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen
Taigues, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *époux*
désunt, et par le Citoyen *Clement Taigues*
demeurant à *Ysshe*, profession de *tonnelier*, qui
a dit être *consain* du défunt

Et ont signé la signature de *Jean Taigues*

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

At lecture faite
Constaté par moi *Clement Taigues* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Taigues*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal d' *Brugelles*
Du *quatorze* jour du mois de *février* l'an
douze de la République française.

Acte de Décès de *Marie Catherine Charliers*
décédé le *douzième* jour du mois de *février*
à *onze* heure du *matin*, profession de
de *deux* ans, né à *Ysshe*, Département
de *la Gironde*, demeurant à *Ysshe*
fille de *Paulle Charliers*
de *Anne Marie Je mol*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Anne*
Marie de mol demeurant à *Ysshe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *marie* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Taigues*
demeurant à *Ysshe*, profession de *tonnelier*, qui
a dit être *consain* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la signature de *Anne*
Marie de mol

et lecture faite
Constaté par moi *Clement Taigues* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Taigues*

(36)

12

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bouffelles
Du ~~Sai~~ ^{Septem} jour du mois de ~~frimaire~~ ^{frimaire} l'an
de la République française.

Acte de Décès de Martin Joseph Pierquen
décédé le même jour du mois de frimaire
à une heure du matin, profession de tisserand, âgé
de quarante ans, né à Ysshe, Département
de la Dyle, demeurant à Ysshe Epoux
de Anne Catherine Lamps
fils de Pierre Pierquen et
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre Joseph
Pierquen, demeurant à Ysshe, profession
de tisserand, qui a dit être fils
d'un défunt, et par le Citoyen Louis De Veen
demeurant à Ysshe, profession de Vendeur qui
a dit être Vendeur d'un défunt

Et ont signé Pierre Joseph Pierquen
L. D. Veen

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

et lecture faite
Constaté par moi Clement Fayé adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Fayé

(37)

ACTE DE DÉCÈS.

13

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bouffelles
Du ^{du} ~~Septem~~ ^{Septem} jour du mois de ~~frimaire~~ ^{frimaire} l'an
de la République française.

Acte de Décès de Jeanne Margaritte Wipper Jarch
décédé le même jour du mois de frimaire
à six heures du matin, profession de
de cinquante ans, né à
, Département
de
, demeurant à Ysshe
fille de Engel Wipper Jarch
de Catherine Schors et

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen François
Jarch, demeurant à Ysshe, profession
de Licier, qui a dit être amis
d'un défunt, et par le Citoyen Lambert Adams
demeurant à Ysshe, profession de Licier, qui
a dit être amis d'un défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la signature de François
Jarch la signature de Lambert
Adams
et lecture faite

Constaté par moi Clement Fayé adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Fayé

14

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix septième jour du mois de frimaire l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de Pierre Warche
décédé le dix septième jour du mois de frimaire
à dix heures du soir, profession de
deux mois d'ancienneté, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

filz de Jean Joseph Warche
de Elisabeth moens

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Joseph Warche, demeurant à Yssche, profession
de tisserand, qui a dit être père
désunt, et par le Citoyen
demeurant à Yssche, profession de
a dit être

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de Jean
Joseph Warche la Signature
de Jean Baptiste Warche
et lecture faite

Constaté par moi Clement Dajc uet Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Dajc

15

ACTE DE DÉCÈS

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix huitième jour du mois de frimaire l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de Emerence unvert
décédé le même jour du mois de frimaire
à sept heures du matin, profession de
de une ans, né à Bruxelles, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

filz de la patron
de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Floont
demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être père nourricier du
désunt, et par le Citoyen Catherine Vanderlinden
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être mère nourricier du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de Jean Floont
la Signature de Catherine Vanderlinden
et lecture faite

Constaté par moi Clement Dajc uet Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Dajc

Mairie d'Ysshe

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *douzième* jour du mois de *niVôse* l'an*deux* de la République française.

Acte de Décès de *Ernestin Focten*
 décédé le *même* jour du mois de *niVôse*
 à *cinq* heure du *Soir*, profession de *—*, âgé
 de *trois* *jours*, né à *Bruxelles*, Département
 de *la Syb*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jaque*
De Cat, demeurant à *Ysshe*, profession
 de *journalier*, qui a dit être *parent nourissin* du
 défunt, et par le Citoyen *Lambert Adams*
 demeurant à *Ysshe*, profession de *Lieur*, qui
 a dit être *amis* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de Jaque*
De Cat la *Signature de Lambert*
Adams et lecture faite

Constaté par moi *Clement Fayé* adjoint Maire
 d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Fayé*

Mairie d'Ysshe

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *quatrième* jour du mois de *niVôse* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *Caroline Jos Van der Velden*
 décédé le *même* jour du mois de *niVôse*
 à *cinq* heure du *Matin*, profession de *—*, âgé
 de *un* *mois* *deux* *jours* *et* *deux* *heures*, né à *Bruxelles*, Département
 de *la Syb*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

filles de la patrie et
 de

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Lambert*
Adams, demeurant à *Ysshe*, profession
 de *journalier*, qui a dit être *parent nourissin* du
 défunt, et par le Citoyen *Jaque De Cat*
 demeurant à *Ysshe*, profession de *journalier*, qui
 a dit être *amis* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de Lambert*
Adams la *Signature de Jaque De Cat*
 et lecture faite

Constaté par moi *Clement Fayé* adjoint Maire
 d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Fayé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *novembre* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *Catherine looth*
décédé le *même* jour du mois de *novembre*
à *deux* heure du *soir*, profession de *domestique*, âgé
de *vingt neuf* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Haye*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

filz de *francois looth*
de *Catherine thielemans*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *francois*
looth, demeurant à *Yssche*, profession
de *journaliere*, qui a dit être *freres* du
désunt, et par le Citoyen *jean Baptiste Ericse*
demeurant à *Yssche*, profession de *journaliere*, qui
a dit être *amis* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de francois looth*
J. Ericse et *lecture faite*

Constaté par moi *Clement d'ajé adjoint* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement d'ajé*

ACTE DE DÉCÈS

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *quatorze* jour du mois de *novembre* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *jean Baptiste humps*
décédé le *même* jour du mois de *novembre*
à *quing* heure du *matin*, profession de
de *deux* jour ans, né à *Yssche*, Département
de *la Haye*, demeurant à

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

filz de *francois humps*
de *thérèse humps*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *francois*
humps, demeurant à *Yssche*, profession
de *domestique*, qui a dit être *perne* du
désunt, et par le Citoyen *jean Baptiste Ericse*
demeurant à *Yssche*, profession de *journaliere*, qui
a dit être *amis* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de francois*
humps et *lecture faite*
J. Ericse

Constaté par moi *Clement d'ajé adjoint* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement d'ajé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatorzième jour du mois de nivôse l'an
Douzième de la République française.

Acte de Décès de Thérèse Humpes
décédée le même jour du mois de nivôse
à une heure du matin, profession de
de deux jours ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

filles de François Humpes et
de Thérèse Humpes
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen François
Humpes, demeurant à Yssche, profession
de domestique, qui a dit être parent
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Vriex
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être amis du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé La Signature de
François Humpes
J. Vriex et lecture faite

Constaté par moi Clement Fayé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Fayé



ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatorzième jour du mois de nivôse l'an
Douzième de la République française.

Acte de Décès de Albert Wyckmans
décédée le troisième jour du mois de nivôse
à deux heures du midi, profession de
de onze mois ans, né à Bruxelles, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de Antoine Joseph Wyckmans et
de Catherine Gerdions, demeurant à Bruxelles
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Van den Bergh, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être parent
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Vriex
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être amis du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé La Signature de Jean
Van den Bergh
J. Vriex et lecture faite

Constaté par moi Clement Fayé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Fayé



ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt jour du mois de nirose l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de Cornille François Van hertshoven
décédé le même jour du mois de nirose
à une heure du soir, profession de , âgé
de deux ans, né à Bruxelles, Département
de la Dyle, demeurant à

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Lambert
Adams, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être ami du
défunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Ericx
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être voisin du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de Lambert
Adams et Signature de Jean Baptiste Ericx
à lecture faite

Constaté par moi Clement Fayé Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Fayé



ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt jour du mois de nirose l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Van meuter,
décédé le même jour du mois de nirose
à huit heures du matin, profession de fouturiers, âgé
de vingt-quatre ans, né à ten Vuer, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
fille de Gerard Van meuter et
de Elisabeth Van Binnebeck.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre
Van Binnebeck demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être oncle du
défunt, et par le Citoyen Pierre Ceulemans
demeurant à Wuldenberg, profession de cultivateur, qui
a dit être oncle du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de Pierre
Van Binnebeck et la Signature
de Pierre Ceulemans
à lecture faite

Constaté par moi Clement Fayé Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Fayé

102

24

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt quatre jour du mois de novembre l'an
Cinq de la République française.

Acte de Décès de *françois guin*
décédé le *vingt* jour du mois de *novembre*
à *vingt* heure du *matin*, profession de *---*, âgé
de *quatre* ans, né à *Esfelle*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de *philippe guin* et
de *marie Croisbeek*

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par la Citoyenne *marie*
Croisbeek, demeurant à *Esfelle*, profession
de *marchande*, qui a dit être *mère* du
décédé, et par le Citoyen *françois Cormans*
demeurant à *Ysshe*, profession de *cultivateur*, qui
a dit être *voisin* du défunt

Et ont signé la *Signature de marie*
Croisbeek *Cormans*

A lecture faite

Constaté par moi *Clement Dujé* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Dujé

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.



103

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt huit jour du mois de novembre l'an
Cinq de la République française.

Acte de Décès de *pierre De kock*
décédé le *vingt* jour du mois de *novembre*
à *douze* heure du *matin*, profession de *journelier*, âgé
de *septante* ans, né à *Ysshe*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe* *Ch. Bordenes*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de *jean De kock* et
de *Elisabeth verson Deledé*

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *pierre*
bernardus, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journelier*, qui a dit être *neveu* du
décédé, et par le Citoyen *jean Stas le Vire*
demeurant à *Ysshe*, profession de *journelier*, qui
a dit être *frère* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Esprit pierre bernardus* et
jean Stas qui ont *Deledé* ne
sa voir *Cormans* *voisin* *voisin*
A lecture faite

Constaté par moi *Clement Dujé* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Dujé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Deuxième* jour du mois de *pluviose* l'an
Deuxième de la République française.

Acte de Décès de *Marie Elisabeth Puttemans*
décédé le *même* jour du mois de *pluviose*
à *neuf* heure du *soir*, profession de *...*, âgé
de *un* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *...*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de *Antoine Puttemans* et
de *Marie Catherine Bernaert*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Antoine Puttemans*, demeurant à *Yssche*, profession
de *journelier*, qui a dit être *père* d'
désunt, et par le Citoyen *Clement Gajé*,
demeurant à *Yssche*, profession de *tondeur*, qui
a dit être *voisin* d'*Antoine Puttemans* désunt

Et ont signé *Antoine Puttemans* Signature de *Antoine Puttemans*

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Gajé* adj. Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Gajé*

Lecture faite

105

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Septième* jour du mois de *pluviose* l'an
Deuxième de la République française.

Acte de Décès de *Robertus Pachtel*
décédé le *Sixième* jour du mois de *pluviose*
à *neuf* heure du *soir*, profession de *domestique* âgé
de *vingt* ans, né à *Bruxelles*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de *la mère* et
de *...*

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste Joffe*, demeurant à *Yssche*, profession
de *journelier*, qui a dit être *ami* d'
désunt, et par le Citoyen *Pierre Pumps*,
demeurant à *Yssche*, profession de *journelier*, qui
a dit être *ami* d'*Jean Baptiste Joffe* désunt

Et ont signé *Jean Stoffs* *Pierre Pumps* et *Lecture faite*

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Gajé* adj. Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Gajé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du huitième jour du mois de plusiole l'an
Troisième de la République française.

Acte de Décès de pierre Hoops
décédé le même jour du mois de plusiole
à quatre heures du matin, profession de . . . , âgé
de quatre ^{quatre mois} ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

et
fils de pierre Hoops
de Thérèse Schellekens
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen pierre
Hoops, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être père
d'un
défunt, et par le Citoyen Clement Haye
demeurant à Yssche, profession de tondier, qui
a dit être amis d'un défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la *X* Signature de pierre
Hoops

et lecture faite

Constaté par moi Clement Haye adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Haye

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du neuf jour du mois de plusiole l'an
Troisième de la République française.

Acte de Décès de Jean François Delgot
décédé le même jour du mois de plusiole
à douze heures du matin, profession de . . . , âgé
de vingt huit ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

et
fils de pierre Delgot
de Jeanne Enrie
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen pierre
Delgot, demeurant à Yssche, profession
de Blanchisseur qui a dit être père
d'un
défunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Erick
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être oncles d'un défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Esprit pierre Delgot
qui a déclaré ne savoir écrire
à cause d'être étourdi

J. Erick et lecture faite

Constaté par moi Clement Haye adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Haye

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt jour du mois de Mars l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Jean Ericx
décédé le Dix neuf jour du mois de Mars
à cinq heure du Soir, profession de ~~peintre~~ ~~peintre~~, âgé
de soixante dix ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche épouse
de Petronille Goubault
fils de Joseph Ericx
de Jeanne Apts

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Baptiste Ericx, demeurant à Yssche, profession
de ~~peintre~~ ~~peintre~~, qui a dit être ~~fils~~ ~~fils~~
désunt, et par le Citoyen Clement Fajé
demeurant à Yssche, profession de ~~peintre~~ ~~peintre~~, qui
a dit être ~~voisin~~ ~~voisin~~ d'Ericx

Et ont signé J. Ericx. Clement Fajé
A lecture faite,

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Fajé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Fajé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt jour du mois de Mars l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Jean Baptiste De Smets
décédé le Dix neuf jour du mois de Mars
à sept heure du Soir, profession de ~~peintre~~ ~~peintre~~, âgé
de ~~soixante~~ ~~soixante~~ ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

fils de Guillaume De Smets
de Anne Catherine Charlens
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Guillaume
De Smets, demeurant à Yssche, profession
de ~~peintre~~ ~~peintre~~, qui a dit être ~~fils~~ ~~fils~~
désunt, et par le Citoyen Jean De paron
demeurant à Yssche, profession de ~~peintre~~ ~~peintre~~, qui
a dit être ~~voisin~~ ~~voisin~~ d'Ericx

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé C. De paron et Jean De paron
qui n'ont pu signer en raison
de leur illittérature

J. De paron et Jean De paron
Constaté par moi Clement Fajé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Fajé

32

(10)

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d' *Wille*
 Arrondissement communal de *Brugelles*
 Du *Vingt-trois* jour du mois de *pluviose* l'an
Seize de la République française.

Acte de Décès de *Magdalene Verheijde*
 décédé le *même* jour du mois de *pluviose*
 à *une* heure du *matin*, profession de *Cultivateur*, âgé
 de *Vingt-sept* ans, né à *Wille*, Département
 de *la Haye*, demeurant à *Wille* épouse
Pierre Verheijde fils *hédaj* fils *de*
 fille de *Gille Verheijde*
 de *Joanne Gouffart*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Pierre*
Depré, demeurant à *Wille*, profession
 de *Cultivateur*, qui a dit être *Epoux* d'un
 défunt, et par le Citoyen *Cornille Van Deuren*
 demeurant à *Wille*, profession de *journalier* qui
 a dit être *Voisin* d'un défunt

Et ont signé *Le Doyen Pierre Depré* qui
adellare uela voine *Levin uela*
Notre Mitene *A lecture faite*
C Van Deuren

Constaté par moi *Clement Aijé* adjoint Maire
 d' *Wille*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Aijé*

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.



(11)

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d' *Wille*
 Arrondissement communal de *Brugelles*
 Du *Vingt-trois* jour du mois de *pluviose* l'an
Seize de la République française.

Acte de Décès de *Marie Van Obbergen*
 décédé le *Vingt-trois* jour du mois de *pluviose*
 à *Sept* heure du *Soir*, profession de *journalier* âgé
 de *Cinquante* ans, né à *Wille*, Département
 de *la Haye*, demeurant à *Wille* épouse de
Jean Kumps de *Deulme* lit
 fil de
 de

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Kumps, demeurant à *Wille*, profession
 de *journalier*, qui a dit être *Epoux* d'un
 défunt, et par le Citoyen *Clement Kumpstons*
 demeurant à *Wille*, profession de *journalier*, qui
 a dit être *Voisin* d'un défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé *Le Doyen Jean Kumps* qui
adellare uela voine *Levin uela*
Notre Mitene *A lecture faite*
C Van Deuren

Constaté par moi *Clement Aijé* adjoint Maire
 d' *Wille*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Aijé*

34 (112)

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *troisième* jour du mois de *Ventose* l'an
Deuxième de la République française.

Acte de Décès de *Elisabeth Deswals*
décédé le *troisième* jour du mois de *Ventose*
à *sept heures* du *matin*, profession de *Couturière* âgé
de *cinquante huit* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Coudelle d'Yssche*
Célibataire
fille de *Antoine Deswals* et
de *Elisabeth veuve*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Gille*
Deswals, demeurant à *Coudelle d'Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *frère* du
décédé, et par le Citoyen *Jean Baptiste Paters*
demeurant à *Waudembert*, profession de *Cultivateur*, qui
a dit être *voisin* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Joseph Gille Deswals*
qui a dit être *frère* du défunt
et *Jean Baptiste Paters*
qui a dit être *voisin* du défunt

Constaté par moi *Clement Huyghe* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

(113)

ACTE DE DÉCÈS.

35

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *sept* jour du mois de *Ventose* l'an
Deuxième de la République française.

Acte de Décès de *Elisabeth Van Der Maiven*
décédé le *sept* jour du mois de *Ventose*
à *dix heures* du *soir*, profession de *meunier* âgé
de *soixante cinq* ans, né à *Waudembert*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche* épouse
de *Jacques Desvies* du *deuxième* lit
fil de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jacques*
Desvies, demeurant à *Yssche*, profession
de *meunier*, qui a dit être *époux* du
décédé, et par le Citoyen *Clement Huyghe*
demeurant à *Yssche*, profession de *tonnelier*, qui
a dit être *ami* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Jacques Desvies*

A lecture faite

Constaté par moi *Clement Huyghe* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

36 (14)

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssou
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *neuf* jour du mois de *Ventose* l'an
Von de la République française.

Acte de Décès de *arnolde De Smet*
décédé le *neuf* jour du mois de *Ventose*
à *trois* heure du *soir*, profession de *particulier*, âgé
de *soixante-dix-sept* ans, né à *Tullebecq*, Département
de *l'Escaut*, demeurant à *Yssou*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par l. Citoyen *Cornel*
Dehens, demeurant à *Yssou*, profession
de *Cultivateur*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Engli Bart Willehot*
demeurant à *Yssou*, profession de *Maçon*, qui
a dit être *ami* du désunt

Et ont signé *Cornel Dehens*
Engel Bart Willehot

A lecture faite

Constaté par moi *Clement Dujardin* Maire
d'Yssou, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.



ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssou
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *on* jour du mois de *Ventose* l'an
Von de la République française.

Acte de Décès de *Albertine Albin*
décédé le *neuf* jour du mois de *Ventose*
à *une* heure du *soir*, profession de *---*, âgé
de *vingt* jours, né à *Bruxelles*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *---*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Gille*
Bergiers, demeurant à *Yssou*, profession
de *journalier*, qui a dit être *parent* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste Ericx*
demeurant à *Yssou*, profession de *journalier*, qui
a dit être *ami* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Gille Bergiers

Ericx

Clement Dujardin

Constaté par moi

Clement Dujardin Maire
d'Yssou, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Dujardin

116

38

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *Ventôse* l'an
de la République française.

Acte de Décès de *jeun quinquans*
décédé le *vingt* jour du mois de *Ventôse*
à *11* heure du *matin*, profession de *journaler*, âgé
de *soixante-dix* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*
Epon *Elisabeth Sprontels*
fil - de - - - - - et
de - - - - -

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Josse*
quinquans, demeurant à *Yssche*, profession
de *journaler*, qui a dit être *frs* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Philippe Depaenel*
demeurant à *Yssche*, profession de *journaler*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *avec moi* *Esophte Josse*
quinquans qui a déclaré ne savoir
Esophte Josse *Esophte Josse*
J. Philippe Depaenel
et *le Maire*

Constaté par moi *Clement Ruyé* *ad* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruyé*



117

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *Ventôse* l'an
de la République française.

Acte de Décès de *Musendien Jarmout*
décédé le *vingt* jour du mois de *Ventôse*
à *quatre* heure du *matin*, profession de - - - - - âgé
de *vingt une* ans, né à *Bruxelles*, Département
de *la Dyle*, demeurant à - - - - -
fil de *la patrie* et
de - - - - -

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Josse*
van den haute, demeurant à *Yssche*, profession
de *journaler*, qui a dit être *personne mariée* d'un
désunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste Ruyé*
demeurant à *Yssche*, profession de *journaler*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *avec moi* *Esophte Josse*
van den haute qui a déclaré ne savoir
Esophte Josse *Esophte Josse*
J. Baptiste Ruyé
et *le Maire*

Constaté par moi *Clement Ruyé* *ad* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruyé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *traiſien* jour du mois de *Ventose* l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de *françois Delgot*
décédé le *deux* jour du mois de *Ventose*
à *neuf* heure du *soir*, profession de *journale*, âgé
de *vingt* ans, né à *Ysshe*, Département
de *l'Escluse*, demeurant à *Ysshe épouse de*
Elisabeth Lebaens

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de
de
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *jean*
Delgot, demeurant à *Ysshe*, profession
de *Blanchisseur*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *piere Delgot*
demeurant à *Ysshe*, profession de *Blanchisseur*, qui
a dit être *frère* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Esprit piere Delgot*
qui a déclaré ne savoir écrire
jean Delgot et lecture faite

Constaté par moi *Clement Anjé* Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Anjé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Vingt* jour du mois de *Ventose* l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de *françois heris*
décédé le *dix* jour du mois de *Ventose*
à *six* heure du *matin*, profession de *journale*, âgé
de *soixant* ans, né à *Ysshe*, Département
de *l'Escluse*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de
de
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *henry*
heris, demeurant à *Ysshe*, profession
de *domestique*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Joseph Lombaerts*
demeurant à *Ysshe*, profession de *Condoué*, qui
a dit être *ami* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Esprit henry heris* qui
a déclaré ne savoir écrire
Joseph Lombaerts et lecture faite

Constaté par moi *Clement Anjé* Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Anjé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du Vingt jour du mois de Ventose l'an

Deux de la République française.

Acte de Décès de Jacques Vanden Dael
 décédé le même jour du mois de Ventose
 à dix heure du Matin, profession de —, âgé
 de vingt-neuf ans, né à Yssche, Département
 de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

fil de Pierre Vanden Dael
 de Catherine Groven
 Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre
 Vanden Dael demeurant à Yssche, profession
 de Charpentier qui a dit être père
 défunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Davis
 demeurant à Yssche, profession de Marchand qui
 a dit être cousin d'un défunt

Et ont signé

Pierre Vanden Dael
 J. B. Davis
 et lecture faite

Constaté par moi Clement Hajic Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné.

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du Vingt jour du mois de Ventose l'an
 Deux de la République française.

Acte de Décès de Thérèse Van Binnebeek
 décédée le Vingt-trois jour du mois de Ventose
 à huit heure du Soir, profession de —, âgé
 de cinq ans, né à Yssche, Département
 de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

fil de Pierre Van Binnebeek et
 de Catherine Van Ophem

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre
 Van Binnebeek, demeurant à Yssche, profession
 de Journalier, qui a dit être père
 défunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Smeets
 demeurant à Yssche, profession de Journalier, qui
 a dit être amis d'un défunt

Et ont signé Esdras Pierre Van Binnebeek
 qui a déclaré ne savoir écrire
 et une Dietrich Mitter
 et lecture faite

Constaté par moi Clement Hajic Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné.

Clement Hajic

1922

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Issy-les-Moulineaux
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de germinal l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Guillaume Devis
décédé le même jour du mois de germinal
à deux heures du matin, profession de particulier, âgé
de soixante-dix ans, né à Issy-les-Moulineaux, Département
de la Seine, demeurant à Issy-les-Moulineaux
marie Anne Berlandus Van den
fil de, ancien de Vis, de Vilde et
de J. H. Lippine Van de Velde

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Baptiste Devis, demeurant à Issy-les-Moulineaux, profession
de particulier, qui a dit être neveu du
désunt, et par le Citoyen Jean François Strope
demeurant à Issy-les-Moulineaux, profession de journalier, qui
a dit être cousin du désunt

Et ont signé J. B. Devis
J. F. Strope et lecture faite

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Augé Maire
d'Issy-les-Moulineaux, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Augé



123

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Issy-les-Moulineaux
Arrondissement communal de Bruxelles
Du huitième jour du mois de germinal l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Anne Catherine Van Craene Broek
décédée le huitième jour du mois de germinal
à dix heures du soir, profession de journalier, âgé
de dix-sept ans, né à Issy-les-Moulineaux, Département
de la Seine, demeurant à Issy-les-Moulineaux
fille de Michel Van Craene Broek et
de Anne Marie Van den Dael

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Michel
Van Craene Broek, demeurant à Issy-les-Moulineaux, profession
de journalier, qui a dit être père du
désunt, et par le Citoyen Guillaume Pierquin
demeurant à Issy-les-Moulineaux, profession de tisserand, qui
a dit être voisin du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Esqpt. Michel Van Craene Broek
et Guillaume Pierquin qui ont
de Clare ne savoir écrire clemens
Oette illittere

Constaté par moi Clement Augé Maire
d'Issy-les-Moulineaux, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Augé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quinzième jour du mois de germinal l'an
Douze de la République française,

Acte de Décès de pierre Landeloos
décédé le quatorzième jour du mois de germinal
à dix heures du soir, profession de domestique, âgé
de trente-deux ans, né à Ysshe, Département
de la Dyle, demeurant à Ysshe

fil naturel de agnes min et
de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Francois
Verdoet, demeurant à Ysshe, profession
de journalier, qui a dit être Cousin
désunt, et par le Citoyen Jean Verdoet
demeurant à Ysshe, profession de journalier, qui
a dit être oncle d'un désunt

Et ont signé Baptiste Francois Verdoet
et Jean Verdoet qui ont déclaré
ne savoir écrire et l'acte a été
illisible

Constaté par moi Clement Haye Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Haye

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.



125

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix-huitième jour du mois de germinal l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de antoine Van Stuyssen
décédé le même jour du mois de germinal
à trois heures du matin, profession de journalier, âgé
de soixante ans, né à Duffel, Département
de la Dyle, demeurant à Ysshe

fil de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Van obbergen, demeurant à Ysshe, profession
de journalier, qui a dit être Voisin
désunt, et par le Citoyen gille annick
demeurant à Ysshe, profession de journalier, qui
a dit être Voisin d'un désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Baptiste Jean Van obbergen
et gille annick qui ont déclaré
ne savoir écrire et l'acte a été
illisible

Constaté par moi Clement Haye Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Haye

126

48

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt jour du mois de germinal l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de *Guillaume De beer*
décédé le Vingt jour du mois de germinal
à dix heures du Soir, profession de *journalier* âgé
de *soixante* ans, né à *Tervuren*, Département
de la Dyle, demeurant à *Yssche* Epoux
de *Elisabeth Vanduren*
fils de *Joseph De beer* et
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste De beer*, demeurant à *Tervuren*, profession
de *Domestique* qui a dit être *fils* du
désunt, et par le Citoyen *Cornille De beer*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier* qui
a dit être *fils* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Joseph Jean Baptiste De beer* et *Cornille De beer* qui
ont dû nous le savoir écrire
à cause de leur illittérature

Constaté par moi *Clement Huyghe* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Huyghe*



127

ACTE DE DÉCÈS



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du deuxieme jour du mois de floréal l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de *marie anne Ericx*
décédé le *Mille* jour du mois de *floréal*
à cinq heures du Matin, profession de *journalier*, âgé
de *soixante* ans, né à *Yssche*, Département
de la Dyle, demeurant à *Yssche* Veuve
de *Ch. Went D. Bot*
fils de *Joseph Ericx* et
de *jeanne apt*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *martin De Bot*, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *fils* du
désunt, et par le Citoyen *jean kumps*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *fils* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Joseph martin De Bot*
et *jean kumps* qui ont dû nous le savoir écrire
à cause de leur illittérature

Constaté par moi *Clement Huyghe* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Huyghe*

50

128

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *Sixième* jour du mois de *Novembre* l'an

Grande de la République française.

Acte de Décès de *Jean De Coster*décédé le *même* jour du mois de *Novembre*
à *neuf* heure du matin, profession de *journelier*, âgé
de *soixante* ans, né à *Yssche*, Départementde *l'Inde*, demeurant à *Yssche* sousde *Elisabeth Desbarre*fils de *Jean De Coster*de *sa* patronne *Van den Plas*Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste**De Coster*, demeurant à *Yssche*, profession
de *tisserand*, qui a dit être *parent* dudésunt, et par le Citoyen *Pierre Deract* *fr. le* *Pierre*
demeurant à *Yssche*, profession de *chirurgien*, qui
a dit être *voisin* du désuntEt ont signé *Jean Baptiste De Coster*
*Deract*Constaté par moi *Clement Huyghe* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Huyghe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.



129

ACTE DE DÉCÈS



Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *vingt* jour du mois de *Novembre* l'an

Grande de la République française.

Acte de Décès de *Elisabeth De Bot*décédée le *même* jour du mois de *Novembre*
à *cinq* heures du *Matin*, profession de *journelière*, âgée
de *vingt* ans, née à *Yssche*, Départementde *l'Inde*, demeurant à *Yssche* sousde *Pierre Crastaent*

fil de

de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean**De Bot*, demeurant à *Yssche*, profession
de *journelière*, qui a dit être *frère* dudésunt, et par le Citoyen *Clement De Bot*
demeurant à *Yssche*, profession de *journelier*, qui
a dit être *frère* du désuntEt ont signé *Esprit Jean De Bot*
Et Clement De Bot qui ont
dellave redoublé *l'arrêté* à l'arrêté
de l'arrêté et *l'arrêté* etConstaté par moi *Clement Huyghe* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Huyghe*

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

130

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal d'
Du ~~quatre~~ jour du mois de ~~procreal~~ l'an
~~douze~~ de la République française.

Acte de Décès de ~~Antoine Van den haute~~
décédé le ~~troisième~~ jour du mois de ~~procreal~~
à ~~douze~~ heure du ~~midi~~, profession de ~~domestique~~, âgé
de ~~trente~~ ans, né à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

~~fils de~~ ~~Erckten Van den haute~~ et
~~de~~ ~~Magdalene quincleus~~

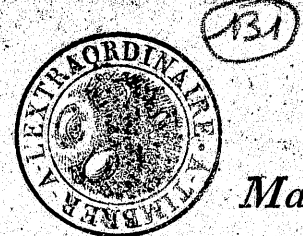
On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~Jean~~
~~Van den haute~~ demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~lissierand~~, qui a dit être ~~frère~~ du
défunt, et par le Citoyen ~~Jean Baptiste Van den haute~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~journalier~~, qui
a dit être ~~frère~~ du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé ~~Erckten Jeanne Van den~~
~~haute~~ et ~~Jean Baptiste Van den haute~~
qui ont ~~de l'âge de~~ ~~de l'âge de~~ ~~de l'âge de~~
à cause ~~de l'âge de~~ ~~de l'âge de~~ ~~de l'âge de~~
et ~~lecture faite~~

Constaté par moi ~~Clement d'ajé~~ Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement d'ajé~~



ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de ~~Bruxelles~~
Du ~~sième~~ jour du mois de ~~procreal~~ l'an
~~douze~~ de la République française.

Acte de Décès de ~~Elisabette Lamps~~
décédé le ~~cinquième~~ jour du mois de ~~procreal~~
à ~~douze~~ heure du ~~midi~~, profession de ~~...~~, âgé
de ~~vingt~~ ans, né à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~
fille de ~~Jean Baptiste Lamps~~ et
de ~~Jeanne Van den Brock~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~Jean~~
~~Baptiste Lamps~~ demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~journalier~~, qui a dit être ~~frère~~ du
défunt, et par le Citoyen ~~Jean Baptiste Erck~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~garde champêtre~~ qui
a dit être ~~ami~~ du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé ~~J. Lamps~~

Constaté par moi ~~Clement d'ajé~~ Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement d'ajé~~

132

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *novembre* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *marie Thérèse De Wals*
décédé le *même* jour du mois de *novembre*
à *deux* heure du *matin*, profession de *—*, âgé
de *une* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

filles de *Henri De Wals* et
de *Françoise Luyts*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Henri De Wals*, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *perre* de
désunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste Picot*
demeurant à *Yssche*, profession de *généraliste* qui
a dit être *amis* de désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Esqpte Henri De Wals*
qui a de *Marie ne savoir Perine*
à cause *de l'absence*

A. Briex
Constaté par moi *Clement Ays* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ays*

133

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *quatorze* jour du mois de *novembre* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *Pierre Van Craenebroek*
décédé le *trai* jour du mois de
quatorze heure du *soir*, profession de *journalier*, âgé
de *vingt quatre* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de *Michel Van Craenebroek* et
de *Anne Marie Van den Bad*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Michel Van Craenebroek*, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *perre* de
désunt, et par le Citoyen *Clement Kervallstens*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *amis* de désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Esqpte Michel Van Craenebroek*
et *Clement Kervallstens* qui ont
de *Charles ne savoir Perine*
à cause *de l'absence*

Constaté par moi *Clement Ays* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ays*

134

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *provençal* l'an
vingt de la République française.

Acte de Décès de *Barbe Denis*
décédé le *même* jour du mois de *provençal*
à *quatre* heure du *Matin*, profession de *—*, âgé
de *vingt* ans, né à *Bruxelles*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filles de la patrie
de

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Lambert*
adams, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalière*, qui a dit être *perre nourissain* du
désunt, et par le Citoyen *Charles Le bon*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalière*, qui
a dit être *voisain* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Lesdits Lambert Adams*
et *Charles Le bon* qui ont
déclaré ne savoir écrire et ont
dit ne s'illittrier

Constaté par moi *René Huijs* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *René Huijs*

135

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *provençal* l'an
vingt de la République française.

Acte de Décès de *Elisabeth Rousselles*
décédé le *même* jour du mois de *provençal*
à *quatre* heure du *Matin*, profession de *—*, âgé
de *vingt* ans, né à *Bruxelles*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*
filles de la patrie et
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Pierre*
Brankant, demeurant à *Yssche*, profession
de *tailleur*, qui a dit être *perre nourissain* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Floont*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalière*, qui
a dit être *voisain* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Lesdits Pierre Brankant*
et *Jean Floont* qui ont déclaré
ne savoir écrire et ont dit ne s'illittrier
et lecture faite

Constaté par moi *René Huijs* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *René Huijs*

38 (136)

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt Sept jour du mois de prairial l'an
Vou 7^e de la République française.

Acte de Décès de pierre joseph hero
décédé le Mercredi jour du mois de prairial
à Six heure du soir, profession de domestique âgé
de vingt-cinq ans, né à Hoslaine, Département
de la Dyle, demeurant à Hoslaine

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

et
fils de pierre hero
de feu petronella Van Den berken
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Baptiste
Ericx, demeurant à Yssche, profession
de grand Champêtre qui a dit être ami d-
désunt, et par le Citoyen Guillaume Van tuijlen
demeurant à Yssche, profession de grand Champêtre
a dit être ami d-
désunt

Et ont signé J Van tuijlen

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Blricx
Constaté par moi Clement Aijé Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Aijé

(137)

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt huit jour du mois de prairial l'an
Vou 7^e de la République française.

Acte de Décès de Anne Lalvoix
décédé le Mercredi jour du mois de prairial
à l'heure du soir, profession de journalier, âgé
de quarante ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche Grouse
de grand Champêtre
fil de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Gerardus
Kump, demeurant à Yssche, profession
de Journalier, qui a dit être ami d-
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Ericx
demeurant à Yssche, profession de grand Champêtre, qui
a dit être ami d-
désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Gerardus Kump

Blricx
Constaté par moi Clement Aijé Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Aijé

138

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d' *Yveuve*
 Arrondissement communal d' *Yveuve*
 Du *10* jour du mois de *avril* l'an
 de la République française.

Acte de Décès de
 décédé le *10* jour du mois de *avril*
 à *10* heure du *matin*, profession de *tailleur*, âgé
 de *45* ans, né à *Yveuve*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *Yveuve*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fil de
 de

et

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen
Francis, demeurant à *Yveuve*, profession
 de *tailleur*, qui a dit être
 défunt, et par le Citoyen
Clement, demeurant à *Yveuve*, profession de
tailleur, qui a dit être

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement* Maire
 d' *Yveuve*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné.

139

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d' *Yveuve*
 Arrondissement communal d' *Bruxelles*
 Du *Vingt Sept* jour du mois de *germinat* l'an
 de la République française.

Acte de Décès de *anne robertij*
 décédé le *10* jour du mois de *germinat*
 à *quatre* heure du *matin*, profession de *rentière*, âgé
 de *soixante deux* ans, né à *Yveuve*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *Yveuve*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fil de
 de

et

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Francis*
Francis, demeurant à *Yveuve*, profession
 de *tailleur*, qui a dit être *voisin* du
 défunt, et par le Citoyen *Clement*
 demeurant à *Yveuve*, profession de *tailleur*, qui
 a dit être *voisin* du défunt

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Francis
Clement
 Constaté par moi *Clement* Maire
 d' *Yveuve*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné.

110 61

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de floréal l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de François Elstager,
décédé le ~~trantem~~ jour du mois de ~~germinal~~
à ~~neuf~~ heure du ~~soir~~, profession de ~~-~~, âgé
de ~~trois et demis~~ ans, né à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée;
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

M de Jean Baptiste Elstager et
de Anne Catherine Van den Corghet
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Baptiste
Elstager, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~journalier~~, qui a dit être ~~le père~~
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Ericx
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~gardiennet~~ qui
a dit être ~~ami~~ désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Esprit Jean Baptiste
Elstager qui a de Clare ne l'admir,
Ericx a cause d'être illittère.

~~J. Ericx~~
Constaté par moi ~~Clement~~ Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement~~



141

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de messidor l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Joseph Lebon
décédé le ~~même~~ jour du mois de ~~messidor~~
à ~~six~~ heure du ~~matin~~ profession de ~~-~~, âgé
de ~~quatre mois~~ né à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de Mathieu Le Bon et
de Elisabeth Linto

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Mathieu
Le Bon, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~journalier~~, qui a dit être ~~père~~
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Ericx
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~gardiennet~~, qui
a dit être ~~ami~~ désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Esprit Mathieu Le Bon
qui a de Clare ne l'admir, Ericx
a cause d'être illittère.

~~J. Ericx~~
Constaté par moi,

Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

142

63

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de messidor l'an
VII de la République française.

Acte de Décès de Guillaume Adriaens
décédé le trente jour du mois de prairial
à neuf heure du soir, profession de
de Trois-Mois, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
fils de Jean Baptiste Adriaens
de Marie Deparou

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Baptiste
Adriaens, demeurant à Yssche, profession
de Blanchisseur, qui a dit être perne-
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Erix
demeurant à Yssche, profession de forgeron, qui
a dit être voisin du défunt

Et ont signé J. B. Adriaens

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

J. B. Erix
Constaté par moi Clement Haye adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Haye



143

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de messidor l'an
VII de la République française.

Acte de Décès de Pierre Depre
décédé le même jour du mois de messidor
à cinq heure du matin, profession de journalier, âgé
de cinquante ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche Grande Rue
Charles Depre
fille de sa femme Jacques Depre
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Cornille
Depre, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être
désunt, et par le Citoyen Philippe Vandeweyer
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être son fils du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Cornille Depre
qui a dit être son fils du défunt
Philippe Vandeweyer
Van Deuren

Constaté par moi Clement Haye adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Haye

144

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Troisième jour du mois de messidor l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de *Clare Michiels*
décédé le *Même* jour du mois de *Messidor*
à *Six* heure du matin, profession de *journalier*, âgé
de *Vingtans* *ans*, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

fille de *Jean Baptiste Michiels*
de *Catherine Borvenicus*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste*
Michiels, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *perre*
désunt, et par le Citoyen *Euge Nooteus*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *Voisain* d'un désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Esqpte Jean Baptiste*
Michiels et *Euge Nooteus* qui ont
de *Clare Savoits* *Perre a cause*
Cottre Mittere

Constaté par moi *Clement Haye* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Haye*



145

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Troisième jour du mois de messidor l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de *Therese Van Muijsen*
décédé le *4* *ême* jour du mois de *messidor*
à *Deux* heure du matin, profession de *---*, âgé
de *Deuxans* *Sept* *mois*, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

fille de *Jean Van Muijsen*
de *marie anne Van Stertogen*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Van Muijsen, demeurant à *Yssche*, profession
de *Tisserand*, qui a dit être *perre*
désunt, et par le Citoyen *Joseph Lombaerts*
demeurant à *Yssche*, profession de *Grdomes*, qui
a dit être *Voisain* d'un désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Esqpte Jean Van Muijsen* qui
a de *Clare Savoits* *Perre a cause*
Cottre Mittere
Josephus Lombaerts

Constaté par moi *Clement Haye* Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Haye*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du troisième jour du mois de messidor l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de Joseph Stroobants
décédé le même jour du mois de messidor
à neuf heure du matin, profession de —, âgé
de trois ans, né à Yssche, Département
de Saône-et-Loire, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil(s) de Guillaume Stroobants et
de Marie Thérèse Lebon
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Guillaume
Stroobants, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être père
désunt, et par le Citoyen Mathieu Lebon
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être oncle

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Esqote Guillaume
Stroobants et Mathieu Lebon
qui ont déclaré ne savoir
lire et écrire et ont signé
et l'ont fait

Constaté par moi Clement Rayé Mairie
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Rayé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatrième jour du mois de messidor l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de Catherine min
décédé le même jour du mois de messidor
à neuf heure du matin, profession de —, âgé
de trois ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fille naturel de Catherine min et
de —
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Antoine
hervast, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être père d'un
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Enx
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être voisin d'un désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Antoine hervast
J. Hervast

Constaté par moi Clement Rayé Mairie
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Rayé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix huit jour du mois de Messidor l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Van hoolant,
décédée le même jour du mois de Messidor
à six heure du Soir, profession de
de une septuagénaire, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

filles de Alexandre Van hoolant et
de Thérèse Charliers

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Alexandre
Van hoolant, demeurant à Yssche, profession
de vendeur de biens, qui a dit être père
désunt, et par le Citoyen Michel Charliers
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être oncle d'— désunt

Et ont signé Esprit Alexandre Van hoolant
et Michel Charliers qui ont
déclaré ne savoir Esprit Alexandre
d'— d'—

Constaté par moi Clement Augé Mire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Augé

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du trente un jour du mois de Messidor l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Cornelle Kockaert
décédée le vingt neuf jour du mois de Messidor
à sept heure du Soir, profession de journalier, âgé
de vingt quatre ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fil de Jean Baptiste Kockaert et
de Petronille Dekeus

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Baptiste
Kockaert, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être père
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Kockaert
demeurant à Yssche, profession de domestique, qui
a dit être frère d'— désunt

Et ont signé Esprit Jean Baptiste
Kockaert et Jean Baptiste Kockaert
qui ont déclaré ne savoir Esprit
d'— d'—

Constaté par moi Clement Augé Mire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Augé

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

150

71

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du ~~treizième~~ jour du mois de ~~Messidor~~ l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de Catherine Van pée
décédé le ~~même~~ jour du mois de ~~Messidor~~
à ~~Sept~~ heure du ~~matin~~, profession de ~~Lib. Beret~~ âgé
de ~~soixante dix~~ ans, né à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

et
fille de ~~Agathe Van pée~~
de ~~Lucie Wittebols~~
Sur la déclaration à moi faite par l' Citoyen ~~jean de~~
~~Bot~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~journalier~~, qui a dit être ~~Bourgeois~~ de
défunt, et par le Citoyen ~~philippe Michiels~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~journalier~~, qui
a dit être ~~Bourgeois~~ de défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé ~~Esprit~~ ~~jean de Bot~~ et
~~philippe Michiels~~ qui ont déclaré
ne savoir écrire aucune lettre
~~illicite~~

Constaté par moi ~~Clement Haye~~ Maire
d' ~~Yssche~~, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement Haye~~

151

72

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal d'Yssche
Du ~~premier~~ jour du mois de ~~thermidor~~ l'an
Douze de la République française.

Acte de Décès de ~~marie Elisabeth mouus~~
décédé le ~~même~~ jour du mois de ~~thermidor~~
à ~~Trois~~ heure du ~~soir~~, profession de ~~journalier~~ âgé
de ~~trente~~ ans, né à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~ Epouse
de ~~jean Joseph Warche~~
fille de ~~Agathe mouus~~ et
de ~~fr Jeanne Debeer~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par l' Citoyen ~~jean Joseph~~
~~Warche~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~journalier~~, qui a dit être ~~Esprit~~ de
défunt, et par le Citoyen ~~jean Baptiste Enrie~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~grand Champêtre~~, qui
a dit être ~~amis~~ de défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé ~~Esprit~~ ~~jean Joseph Warche~~
qui a de ~~Clarence~~ le ~~savoir~~ écrire
à ~~l'encre~~ de ~~l'encre~~ illisible

~~A. Briant~~
Constaté par moi ~~Clement Haye~~ Maire
d' ~~Yssche~~, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement Haye~~

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *deuxième* jour du mois de *thermidor* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *Catherine Michiels*
décédé le *même* jour du mois de *thermidor*
à *six* heure du *soir*, profession de *—*, âgé
de *six* mois *22* jours, né à *Ysshe*, Département
de *—*, demeurant à *—*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filie de *Henry Michiels* et
de *Anna Mariae Mariens*

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Henry*
Michiels, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *parent* du
défunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste Pricot*
demeurant à *Ysshe*, profession de *gand-champ* qui
a dit être *amis* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Joseph Henry Michiels* qui
a déclaré ne savoir écrire
à cause d'être *illettre*

J. Pricot
Constaté par moi *Clement Haye* Maire,
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Haye*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *cinquième* jour du mois de *thermidor* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *Antoine Kamps*
décédé le *même* jour du mois de *thermidor*
à *neuf* heure du *matin*, profession de *—*, âgé
de *quatorze* ans, né à *Ysshe*, Département
de *La Haye*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de *Guillaume Kamps* et
de *Thérèse Sprentels*

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Guillaume*
Kamps, demeurant à *Ysshe*, profession
de *Cultivateur*, qui a dit être *parent* du
défunt, et par le Citoyen *Joseph Louis Baert*
demeurant à *Ysshe*, profession de *Cordonnier*, qui
a dit être *amis* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Joseph Guillaume Kamps*
qui a déclaré ne savoir écrire
à cause d'être *illettre*
Josephus Lombarts

Constaté par moi *Clement Haye* Maire,
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

75
154

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix sept jour du mois de thermidor l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de Guillaume Paul
décédé le même jour du mois de thermidor
à six heure du matin profession de ~~Cultivateur~~ âgé
de ~~un an~~ ^{quatre ans} ne à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fils de Battin Paul et
de Petronille Coppens

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Battin
Paul, demeurant à Yssche profession
de Cultivateur, qui a dit être le père du
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Evieux
demeurant à Yssche, profession de Gard. Champ qui
a dit être le voisin du désunt

Et ont signé Baptiste Battin Paul qui
a déclaré ne savoir écrire à cause
de l'âge

Constaté par moi Clement Huijénot Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Huijénot

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.



155

ACTE DE DÉCÈS



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix huit jour du mois de thermidor l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de Barbe Van den Bergh
décédé le même jour du mois de thermidor
à trois heure du soir, profession de journalier, âgé
de ~~45~~ ⁴⁶ ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
Epouse de Charles W. Bellecourt
fille de Jean Henry Van den Bergh et
de Marie Van Sueren

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Charles
Bellecourt, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être l'époux
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Evieux
demeurant à Yssche, profession de Gard. Champ qui
a dit être le voisin du désunt

Et ont signé Charles Bellecourt
J. Evieux

Constaté par moi Clement Huijénot Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Huijénot

77 156

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt deux jour du mois de thermidor l'an
dois de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Schuudeput
décédé le ~~même~~ jour du mois de thermidor
à ~~11~~ heure du matin, profession de ~~Servante~~ âgé
de ~~10~~ ans, né à ~~Herberg~~, Département
de la ~~Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~
fils de ~~Pierre Schuudeput~~ et
de ~~Marie Estent~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~honore~~
~~grover~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~Cultivateur~~, qui a dit être ~~ami~~ du
défunt, et par le Citoyen ~~Jean Baptiste~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~garde Champ~~ qui
a dit être ~~voisin~~ du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé ~~Le sept~~ ~~honore grover~~ qui
a déclaré ne savoir écrire d'écriture
d'écriture illisible

~~Abria~~
Constaté par moi ~~Clement Huyé~~ Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement Huyé~~

157

ACTE DE DÉCÈS.

78

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt quatre jour du mois de thermidor l'an
dois de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Demunder
décédé le ~~même~~ jour du mois de thermidor
à ~~11~~ heure du soir, profession de ~~Cultivateur~~ âgé
de ~~10~~ ans, né à ~~Herberg~~, Département
de la ~~Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~ et épouse
de ~~Pierre Van den Wajenberg~~
fils de ~~Henry~~ et
de ~~Marie~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~Pierre~~
~~Van den Wajenberg~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~Cultivateur~~, qui a dit être ~~époux~~ du
défunt, et par le Citoyen ~~Jean Baptiste~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~garde Champ~~ qui
a dit être ~~voisin~~ du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé ~~Le sept~~ ~~Pierre Van den Wajenberg~~
qui a déclaré ne savoir écrire d'écriture
d'écriture illisible

~~Abria~~
Constaté par moi ~~Clement Huyé~~ Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement Huyé~~

79

158

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt-cinq jour du mois de thermidor l'an
doux de la République française.

Acte de Décès de Jeanne Prost
décédée le même jour du mois de thermidor
à trois heures du matin, profession de ---, âgée
de vingt-deux ans, née à Yssche, Département
de La Dyle, demeurant à Yssche
fille de François Prost et
de Caroline Bergiers

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parens, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen François Prost, demeurant à Yssche, profession de Laboureur, qui a dit être le père de la défunte, et par le Citoyen Jean Baptiste Ericx demeurant à Yssche, profession de garde Champ qui a dit être le beau-père de la défunte

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

Et ont signé Laeste Jeanne Prost qui a déclaré ne savoir signer à cause de son illittérarité
J. Ericx
Constaté par moi Clement Huyghe Maitre d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.
Clement Huyghe



159

ACTE DE DÉCÈS.

80



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt-huit jour du mois de thermidor l'an
doux de la République française.

Acte de Décès de Antoinette Ericx
décédée le même jour du mois de thermidor
à sept heures du soir, profession de ---, âgée
de deux ans six mois, née à Yssche, Département
de La Dyle, demeurant à Yssche
fille de Jean Baptiste Ericx et
de Rosa Minckener

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parens, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Baptiste Ericx demeurant à Yssche, profession de garde Champ, qui a dit être le père de la défunte, et par le Citoyen Clement Daye demeurant à Yssche, profession de Laboureur, qui a dit être le voisin de la défunte

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

Et ont signé J. Ericx
Clement Daye
Constaté par moi Clement Huyghe Maire d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.
Clement Huyghe

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Brucelle

Du vingt-neuf jour du mois de thermidor l'an
douze de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Deract

décédé le même jour du mois de thermidor

à sept heure du soir, profession de —, âgé

de un an six mois, né à Yssche, Département

de La Dyle, demeurant à Yssche

fils de Pierre Deract — et

de Catharine Croquette.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre Deract, demeurant à Yssche, profession de Chaudronnier qui a dit être le père du défunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Brica, demeurant à Yssche, profession de Gard. Champ, qui a dit être le voisin du défunt

Et ont signé Excepté Pierre Deract qui a déclaré ne savoir écrire à cause d'être illettré

J. Brica

Constaté par moi Clement Huyghe Maire d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Clement Huyghe

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parens, voisins ou amis.

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Brucelle

Du douzième jour du mois de fructidor l'an
douze de la République française.

Acte de Décès de Jeanne pas

décédée le même jour du mois de

à trois heure du matin profession de —, âgé

de cinquante ans, né à Yssche, Département

de La Dyle, demeurant à Yssche

fille de Jean Lab — et

de Petronelle van Elsen

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parens, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Lab, demeurant à Yssche, profession de Cordonnier, qui a dit être le père du défunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Brica, demeurant à Yssche, profession de Gard. Champ, qui a dit être le voisin du défunt

Et ont signé Excepté Jean Lab qui a déclaré ne savoir écrire à cause d'être illettré

J. Brica

Constaté par moi Clement Huyghe Maire d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Clement Huyghe
Doit arrêter le présent registre par moi
jusqu'à le 18 septembre prochain 1805
Clement Huyghe